FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ | VITALISATION

Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028

RAISON D'ÊTRE

Soutenir la réalisation de projets structurants à retombées durables en cohérence avec les priorités d'intervention, ainsi que favoriser la concertation, l'innovation sociale et l'amélioration des milieux de vie.

Priorités d'intervention

- Vivre-ensemble et cohésion sociale
- Habitation abordable
- Équité, mixité et inclusion (services, activités, ressources, infrastructures)
- Transition socioécologique

PRÉQUALIFICATION	Formulaire de préqualification à compléter pour valider l'admissibilité d'un projet
PROJETS ADMISSIBLES	À durée limitée dans le temps De nature ponctuelle et non récurrente Aucune charge permanente
ORGANISATIONS ADMISSIBLES	Une municipalité/ville/MRC Les organismes municipaux Les communautés autochtones Les organismes à but non lucratif (OBNL) Les entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL)
CADRE D'INTERVENTION	Consulter le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire avant de soumettre une demande: shawinigan.ca/vitalisation

CHEMINEMENT D'UN PROJET

1. Préqualification
2. Accompagnement, au besoin
3. Dépôt de projet
4. Analyse par le comité de vitalisation
5. Décision du conseil municipal
6. Réalisation du projet
7. Reddition de comptes

Prévoir un délai de 4 à 6 semaines entre le dépôt de projet et la décision.

Appel à projets en continu jusqu'au 31 décembre 2027

Aide financière *non remboursable*
Maximum de 250 000 $

VILLE DE SHAWINIGAN

vitalisation@shawinigan.ca